

Compte rendu de la réunion n° 22 du Collège des Producteurs – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	Janvier 2022
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 22

- *Réunion du 25 novembre 2021 en visio-conférence*
- *Ordre du jour :*
 - ❖ Décisions réunion précédente
 - ❖ Plan de promotion de l'APAQ-W
 - ❖ Plan de relance
 - ❖ Plan 2022
 - ❖ Divers

III. Décisions réunion précédente (22 juin 2021) par Emmanuel Grosjean

a. Etude OP

Suite aux résultats de l'étude commanditée par le Collège des Producteurs afin d'évaluer les freins et leviers à la constitution d'organisations de producteurs dans le secteur de l'élevage en Wallonie, une feuille de route avec les actions prioritaires a été rédigée. Celle-ci orientera les travaux



du Collège pour les 5 prochaines années et sera intégrée à chaque plan de développement filières lors de leur mise à jour en 2022.

b. Etude commercialisation fruits et légumes

Dans le cadre du plan de développement de la filière horticole comestible wallonne dont l'un des objectifs est d'atteindre 30% d'auto approvisionnement wallon en fruits et légumes, une étude a été menée afin d'élaborer une stratégie opérationnelle pour y arriver. Les recommandations de l'étude ont permis d'aboutir à la confection d'un scénario basé sur 3 projets concrets. Elles ont été validées par le secteur et feront l'objet de supports dans le cadre du plan de relance de la Wallonie.

c. Charte

Les propositions d'amendement de la Charte du Collège ont fait l'objet d'un vote au sein des membres. Il en résulte que la constitution d'un comité d'éthique est approuvée et qu'il disposera d'un rôle d'appui au Collège lorsque des décisions devront être prises en cas de non-respect des règles de discrétion, de communication, d'image ou lors de conflits d'intérêt.

d. Etat des dossiers clés du plan annuel

Plan de recherche

Le Collège a relayé auprès du Cabinet du Ministre Borsus ainsi qu'à l'administration le souhait des membres de développer plus d'interactions avec le CCRA. L'idée étant d'avoir accès aux recherches menées afin de s'assurer de leur convergence avec les besoins des usagers.

Simplification administrative

Comme il avait été décidé d'inscrire les activités liées à la simplification administrative dans le cadre de la nouvelle mouture de la PAC, ces activités sont postposées dans l'attente de décisions relatives à la PAC. Une personne engagée à 1/2 temps sur la question est dédiée pour travailler sur le sujet en concertation avec l'administration et les organisations professionnelles agricoles.

Abattoirs

La mise à jour de la cartographie des abattoirs wallons est finalisée. Cela a permis de réaliser un recensement du nombre d'abattoirs, de sonder leurs difficultés et d'évaluer les conditions d'accès pour les éleveurs. Il en découle un certain nombre de points d'attention qui seront repris dans une note rédigée par le Collège des Producteurs. Les membres intéressés pourront prendre connaissance de la note et y ajouter d'autres points si nécessaires.

Il est demandé de mentionner dans l'avis les possibilités d'abattage agréés ou pas pour le bio par type d'animaux. Dans le rapport complet, ce volet est pris en compte.

IV. Plan de promotion de l'APAQ-W (présentation en annexe) par Philippe Mattart

Une note sur les cotisations a été remise début octobre à l'APAQ-W. Elle reprend tous les points d'attention qui ont été formulés par les différents secteurs concernés.

Une note d'orientation des actions à mener a été rédigée sur base des échanges entre les chargés de mission et leurs représentants et a également été adressée à l'APAQ-W.



Enfin, suite à la présentation des activités 2021/2022 lors des assemblées sectorielles d'octobre, un projet d'avis est en cours d'élaboration et sera finalisé sur bases des échanges de ce jour et des consultations auprès des associations. L'avis final sera remis le 1^{er} décembre à l'APAQ-W.

Une présentation des points d'attention principaux est exposée en séance.

Le plan de promotion 2022 est présenté. Il se base sur la note d'orientation remise par le Collège fin septembre et sera à valider par le Gouvernement Wallon courant décembre.

Ce plan opérationnel se décline en **4 axes** :

- 1) **Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles**: avec des actions lors d'évènements/foires/salons et via les ambassadeurs/influenceurs, des informations et outils pédagogiques à destination des écoles, des campagnes via la presse, les réseaux sociaux. Budget total= 520.000 euros
- 2) **Promotion des productions sectorielles agricoles et horticoles wallonnes** : avec des actions multisectorielles via la plateforme « Je cuisine locale, durable et de saison », des actions spécifiques au secteur bio (budget de 324.000 euros) et qui s'inscrivent dans le plan bio 2030 (campagnes médias et digitales, participations à des évènements bio, observatoire de la consommation Bio, matériel promotionnel et pédagogique), des campagnes cofinancées par l'Europe et enfin des actions sectorielles. Budget total= 3.446.500 euros
- 3) **Soutien aux acteurs au développement des acteurs agricoles et horticoles** : avec des participations à des évènements en Belgique et à l'étranger, des actions BtoB, des collaborations avec l'Horeca/l'agro-alimentaire, des études de marché via l'observatoire de la consommation. Budget total=690.500 euros
- 4) **Soutien aux marques et appellations** : à travers le développement de nouvelles marques (tables de terroir) ou marques existantes (Prix juste, Bistrot terroir...) et la mise en avant des produits lauréats de concours. Budget total=23.000 euros.

Le **budget total alloué** dans ce cadre est de **4.680 000 euros** auxquels s'ajoutera un budget lié au plan de relance afin de réaliser : 1) un observatoire de la consommation, 2) le soutien à la relance et promotion du réseau du terroir 3) la mise en place d'un interface producteurs-distributeurs en collaboration avec le Collège.

Suite à la présentation, les observations suivantes ont été émises :

- Les producteurs du secteur Bio déplorent qu'ils ne soient pas suffisamment représentés au sein du Conseil d'Administration de l'APAQ-W et souhaitent mieux faire entendre leur voix dans les processus décisionnels.
- Les producteurs du secteur Bio, soutenus par IEW et Nature et Progrès, regrettent la non adéquation entre les budgets alloués pour la promo du Bio à l'Apaqw (300.000€) et ce que prévoyait le Plan de développement Bio (600.000€). Par ailleurs, ils demandent au Collège de veiller à ce que les budgets liés aux autres investissements prévus dans le cadre du Plan de développement Bio, notamment la recherche ne soient pas eux-mêmes rabetés. La représentante du Ministre Borsus précise que le montant qui figurait dans le



PDSAB l'était à titre indicatif (trajectoire budgétaire). Il y a cependant des ressources supplémentaires qui peuvent émaner du plan de relance et permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le plan. De plus, les ajustements budgétaires réalisés en cours d'année par le Gouvernement Wallon permettront peut-être d'obtenir des moyens supplémentaires. Le plan de développement Bio doit être vu dans sa globalité, il y a aussi une enveloppe pour la formation et la recherche.

- Des échanges entre membres du Collège font état de différentes stratégies pour mobiliser le budget promotion prévu au Plan de développement Bio. Certains proposent que l'ensemble des moyens soient prévus dans le cadre des moyens de la Wallonie, d'autres évoquent la nécessité d'une cotisation additionnelle pour le bio et d'autres une part prélevée pour la promotion du bio dans les cotisations de chaque secteur. Sur la question, l'APAQ-W précise i) que la cour des comptes demande de prélever des cotisations spécifiques pour le bio à l'image de ce qui est pratiqué par le Vlam, ii) qu'elle ne peut pas à ce stade prélever dans son budget opérationnel dédié aux autres secteurs et iii) qu'il est à noter que le bio bénéficie de retombées positives de diverses actions sectorielles et transversales.
- En complément aux échanges relatifs aux cotisations sectorielles et bio, des échanges entre membres du Collège font état de différentes stratégies de représentation du bio au sein du Collège. Certains évoquent un intérêt à évoluer vers un système où il y aurait un représentant bio au sein de chaque filière plutôt que d'avoir un secteur Bio qui doit prendre en compte toutes les filières ; d'autres souhaitent préserver le système actuel avec 4 représentants bio qui prennent en compte toutes les filières.
- Après avoir apprécié de manière très favorable la participation de l'APAQ-W aux Assemblées Sectorielles d'automne 2021, il est demandé à l'APAQ-W d'équilibrer le temps consacré à la présentation des actions réalisées et des actions planifiées pour la période suivante. L'APAQ-W précise que le but était de montrer ce qui se fait concrètement sur l'année en cours pour se projeter sur la suivante et voir ce que les producteurs souhaitent ajuster.
- Les membres du Collège demandent à l'APAQ-W de transmettre un calendrier des actions combinées tout secteur confondu afin qu'ils puissent calquer leurs communications propres en complémentarité des campagnes.
- Les producteurs s'étonnent que la demande de cofinancement européenne de l'APAQ-W soit placée en attente alors qu'elle a reçu une cote de 80%. Cela dépend du nombre de projets en lice, plus il y en a plus le % de réussite devra être élevé

En conclusion, l'avis sur le plan 2022 APAQ-W émis suite aux Assemblées sectorielles est validé en séance moyennant la prise en compte des points discutés en séance et des remarques complémentaires qui seront soumis par les associations durant la semaine qui suit.

L'APAQ-W précise qu'elle va se mobiliser pour atteindre les résultats du plan bio, des ressources additionnelles évoquées ci-dessus pourront peut-être être affectées pour compléter le budget



manquant. Le Collège pour sa part va aussi travailler les prochains mois sur les plans de développement filière Bio et intégrera l'élément promotion dans les plans qui seront établis.

V. Plan de relance

La Socopro a reçu l'aval du Gouvernement Wallon pour 2 fiches proposées dans le cadre du plan de relance wallon. L'une consiste à appuyer la mise en œuvre des plans de développement filières pour laquelle 3 activités prioritaires sur les 10 présentées, ont été retenues dans un premier temps (aquaculture, ovins, porcins). Si des moyens budgétaires affectés à ces activités ne sont pas entièrement utilisés, ils pourraient être ré-alloués à celles identifiées en priorité secondaire dans d'autres secteurs. L'autre fiche se rapporte à la mise en place de 4 actions permettant de développer une meilleure interface entre producteurs et les différents segments de distribution.

Ces actions seront réalisées en partenariat opérationnel avec d'autres acteurs (APAQ-W, Biowallonie, FWH, Eleveo, ...) et associeront l'ensemble des parties prenantes qui le souhaitent. Les travaux concernant ces 2 fiches débuteront dans les prochaines semaines et des échanges approfondis avec les membres du Collège auront lieu à partir de janvier 2022.

VI. Plan 2022

Le programme 2022 du Collège des Producteurs sera assez chargé, il se composera notamment de la continuité des actions entreprises, de la mise à jour des plans stratégiques filières, de la simplification administrative liées à la PAC et des fiches liées au plan de relance. Le plan 2022 détaillé sera finalisé et présenté lors du premier trimestre. Il est demandé aux membres qui souhaitent voire mener une activité spécifique de transmettre leurs propositions à leur chargé de mission ou au coordinateur.

VII. Divers

a. Mandats producteurs remis en jeu en 2022

Les prochaines élections des représentants des producteurs auront lieu lors des assemblées sectorielles de printemps. Certains sont arrivés au terme de leur 3^{ème} mandat, ils pourront se représenter si 10 jours avant les élections, aucun autre nouveau candidat n'a postulé. Le mode d'organisation de ces élections n'est pas encore fixé (présentiel-distanciel), il dépendra des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.

b. Agribex

Les représentants des producteurs recevront une invitation et une entrée gratuite pour accéder à Agribex.



Liste des participants

BAURAIND	Catherine	Socopro	
BAY	Thierry	Producteur	
BELANGER	Francoise	Socopro	
BEUVE MERY	Julien	Socopro	
BILLA	Benoit	Producteur	
COLLIENNE	Daniel	Producteur	
COLOT	Catherine	Socopro	
COLSON	Sophie	Socopro	
De GRADY	Charles Albert	Producteur	
DECALUWE	Laurent	Producteur	
DECOSTER	Marc	Producteur	excusé
DESBROYERES	Yves Marie	Producteur	
DESTAIN	Jean Pierre	Socopro	
FERON	Josianne	DG03	
FICHEFET	Gisèle	Fegra	excusée
FICHERS	Marc	Nature et progrès	
FLAMEND	Fabrice	Producteur	
GILLET	Angélique	Producteur	excusée
GREVISSE	André	Producteur	excusé
GRIFNEE	Alain	Socopro	
GROSJEAN	Emmanuel	Socopro	
HERMAN	Henri	Producteur	excusé
HERMAN	Daisy	ACRF	
HOUSEN	Claire	Apaq-w	
HUYBRECHTS	Muriel	Socopro	
LEGRAND	Quentin	Socopro	
LENCLUD	Thibaut	Socopro	
LHOEST	Henri	Producteur	excusé
LOUPPE	Hélène	Socopro	
MATHIEU	Michel	Producteur	
MATHIEU	Marie Ange	Socopro	
MATHONET	Olivier	Producteur	
MATTART	Philippe	Apaq-w	
MAYNE	Bernard	Socopro	
MONNART	Isabelle	Socopro	
NOIRET	Aurelie	FWA	
PAUTRE	Vincent	Socopro	
POISMANS	René	CRA-W	excusé
PONCIN	Marie	Socopro	
RAES-LEHAIRE	Dominique	Producteur	
REMY	Marc	Producteur	excusé
RENARD	Sophie	Socopro	
REUL	Anne	FEVIA Wallonie	
SCHAUS	Marc	Socopro	



SCHIFFLERS	Patrick	Febev	excusé
SCHMIT	Thomas	Socopro	
SCHONBRODT	Alain	Producteur	excusé
SIMON	Anne Lise	Apaq-w	
SIMON	Katleen	Socopro	
STEVENS	Bert	AB-REOC	
STREEL	Laurent	Producteur	
THIANGE	Virginie	Cabinet Borsus	
THOMASSEN	Benoit	Socopro	
VAN DAMME	Julie	IEW	
VAN WONTERGHEM	Philippe	Producteur	excusé
VANDERSTEEN	Joelle	Apaq-w	
VANDEVOORDE	Yves	FUGEA	
VEIDERS	Helmuth	Bauernbund	
WILMOTTE	Bastien	Socopro	